
Adresse du conseil général de la commune de Verdun-sur-Garonne qui annonce des dons d'effets pour les défenseurs de la patrie et d'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Verdun-sur-Garonne qui annonce des dons d'effets pour les défenseurs de la patrie et d'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 220-221;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30513_t1_0220_0000_13

Fichier pdf généré le 22/01/2023

5

Les citoyens Drevet et Pierre Cat, tous deux fabricans en étoffes de soie dans la section première de Saint-Vincent, n° 11, à Ville-Afranchie, qui, pendant le siège de Lyon ont enlevé un drapeau des mains de quatre rebelles, et qui a été présenté à la Convention nationale, désirent que pour encourager leurs frères d'armes, leurs noms soient inscrits au bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[S.l.n.d. Au C. de S.P.] (2)

« Citoyens représentans du peuple,

Joseph Drevet et Pierre Cat, tous deux fabricans en étoffes de soie dans la section 1^{re} de St Vincent, n° 11, à Villefranche, ci-devant Lyon, vous remontent qu'en braves sans-culottes et vrais républicains, ils ont obéi à la loi qui ordonnait aux bons citoyens de sortir de la ville. Ils se rangèrent sous les drapeaux de la République dans la 1^{re} C^{ie} des volontaires du bataillon lyonnais qui était alors sur les murs de la ville des rebelles; en combattant conjointement avec leurs frères d'armes une partie de l'armée de Précý, le 9 octobre, ils rompirent la ligne des rebelles à Villevers, près Neuville; les remontrants poursuivirent quatre de ces rebelles à cheval, ils les démontèrent, les désarmèrent et ils leur enlevèrent un étendard portant trois fleurs de lis et un lion. Pour conserver cet étendard et les quatre rebelles, ils abandonnèrent les chevaux. Ils conduisirent ces quatre rebelles dans les prisons de Neuville et ils remirent au citoyen Doppet, général en chef de l'Armée des Alpes, l'étendard dont il leur donna un récépissé. Cet étendard a été envoyé à la Convention Nationale.

Les remontrants pour animer les vrais républicains qui combattent pour la Patrie désirent pour seule récompense que leurs noms soient inscrits dans le Bulletin de la Convention afin que cet exemple serve d'encouragement aux citoyens qui se distingueront ».

DREVEY, Pierre CAT.

6

L'agent national provisoire du district de Quingey, département du Doubs, annonce qu'un bien d'émigré, estimé 52,688 liv., a été vendu 97,135 livres; il annonce également que les citoyens de ce district viennent de remettre à l'administration 441 chemises 13 paires de souliers, 28 paires de bas, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Quingey, 18 vent. II] (4)

« Citoyen président,

Je t'annonce avec satisfaction que les biens

(1) P.V., XXXIII, 133. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(2) C 295, pl. 990, p. 32. Reçu le 22 pluv., renvoyé le 29 au C. des Pétitions qui l'a remis à la Conv. le 1^{er} vent. II.

(3) P.V., XXXIII, 133. Bⁱⁿ, 19 vent.

(4) C 293, pl. 969, p. 26. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).
Mention dans *Ann. patr.*, n° 1937.

des émigrés se vendent avec avantage pour la République dans ce district. Le 7 du courant, ceux des frères Dolard émigrés, situés à Mion estimés 52.688 l. ont été vendus 97.135 l. de sorte qu'il y a un bénéfice de 44.447 l.

Les citoyens du district avaient précédemment fait don à la Patrie de 65 paillasses, 58 matelas, 90 traversins, 88 couvertures, 372 draps, 179 paires de souliers, 300 paires de guêtres, 8 chemises, 2 paires de bas et un caleçon.

Ils viennent de remettre à l'administration 441 chemises, 13 paires de souliers 28 paires de bas, 2 gilets, 3 bonnets, 2 paquets de charpie et un de bandes, 3 draps, 4 guêtres de toile, une aulne et demie de toile, et 361 livr. 17 s. pour le même objet.

93 marcs 6 onces 6 gros d'argenterie ont été envoyés à la Monnaie. 2184 livres de métal de cloches ont été envoyées pour la fabrique des sols. 14.607 livres du même métal pour les canons ainsi que 167 livres de cuivre, 470 de plomb et 26.618 livres de fer.

Les meubles des émigrés ont été vendus 108.436 l. 6 s. La vente des biens ci-devant ecclésiastiques est presque terminée, le peu qui en reste est estimé 5116 l. 18 s.

Le gouvernement révolutionnaire ranime les patriotes, atterre les aristocrates. Point de paix, que les tyrans ne soient anéantis ! Voilà quel doit être le cri général. S. et F. ».

DUGOURD (*agent nat. prov.*).

7

Les membres composant le conseil général de la commune de Verdun-sur-Garonne écrivent à la Convention nationale qu'ils viennent de réduire le fanatisme à la hideuse nudité, et qu'ils font passer à la monnaie 153 marcs d'argent provenant de ses dépouilles. Ils font également parvenir à l'armée des Pyrénées orientales un grand nombre d'effets de tout genre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Verdun-sur-Garonne, 24 pluv. II] (2)

« Citoyens représentans,

Et nous aussi, nous avons frappé à mort le fanatisme, et lui enlevant l'aliment qui le nourrit; ce monstre avoit entassé dans notre église 153 marcs d'argent que la superstition rendoit d'une inutilité sacrée; la Raison a triomphé de cette absurdité, et toute l'argenterie a pris le chemin de la Monnoye. Le fanatisme ainsi dépouillé, et réduit à une hideuse nudité, ne peut exciter pour lui d'autres sentimens que ceux de l'indignation et du mépris. La renonciation du citoyen Lambert, notre ci-devant curé, à ses fonctions ecclésiastiques, prépare sans effort l'esprit public de notre commune à son entière régénération. Notre commune profondément indignée de la trahison qui a livré à l'Espagnol une immense quantité d'effets, s'est pressée de combler ce gouffre de perfidie

(1) P.V., XXXIII, 133. Bⁱⁿ, 19 vent. et 25 vent. (2^e suppl^t); *M.U.*, XXXVII, 311; *C. Eg.*, n° 569; *Ann. patr.*, n° 1931.

(2) C 293, pl. 969, p. 27.

par des souscriptions volontaires qui ont produit 170 draps de lit, 110 chemises, 31 serviettes, 76 couvertures, 165 tapisseries, une roupe, un manteau de drap bleu, 10 serre-têtes, un chapeau, 24 paires de bas, 5 paires de bottes, 3 paires de guêtres, 16 bonnets de nuit, 7 tours de col, 7 mouchoirs, une paire culottes de peau de daim, deux pantalons, 3 beverageys, deux habits, trois gilets, deux garnitures de lit, une couette, un matelas, une paillasse, 2 paires (de) souliers usés, deux selles, une bride, et une nappe, lesquels effets ont été versés dans les dépôts militaires.

Citoyens représentans, aucun sacrifice ne nous coûtera pour seconder de tous nos moyens les généreux efforts que vous faites pour le bonheur du genre humain, achevés votre ouvrage qui doit consolider la félicité publique; Restés inébranlables et terribles à votre poste, et vous ne devrés le quitter que lorsque le dernier tiran sera exterminé; ils sont chancelants sur leurs trônes ébranlés et le dernier coup qui doit les écraser doit partir du haut de la Montagne. Pour nous, nous vous jurons de nouveau une confiance sans bornes, et une reconnaissance immortelle ».

BURTOT (*maire*), AUBIAU, GOUZE (*off. mun.*), ARQUIER (*off. mun.*), CAVALIE, LEMAITRE (*off. mun.*), BARIÉ père (*off. mun.*), F. LESCURE, LATAPIE (*off. mun.*), GIBRAC (*off. mun.*), ANDRAUD, CAPELLE, PUJOT, BOUÉ cadet, MARCARAT, P. LABAT, LAMBERT (*agent nat.*), COURDY (*secrét.*).

8

La municipalité et la société populaire de la commune de Thiais (1), département de Paris, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et annoncent que les citoyens de cette commune ont déposé sur l'autel de la patrie 123 chemises, 3 paires de bas et autres effets; les jeunes républicains de cette commune ont placé dans le lieu des séances de la société, le buste du jeune Bara en jurant de l'imiter.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Thiais, s.d.] (3)

« Représentants,

La municipalité et la Société populaire de la commune de Thiais, département de Paris, se sont présentés décadi dernier à votre barre mais n'ayant pu être entendues, elles nous ont députés vers vous pour déposer sur l'autel de la Patrie une offrande que l'ardent amour de la liberté leur a dicté. Ne croyez pas que l'enthousiasme ait pu nous exciter... Non... des sentiments plus purs nous inspiroient: l'humanité, la fraternité et la liberté sont nos seuls guides. Désir de soulager nos frères, ardent amour de conserver un bien si cher, la Liberté, tels sont nos sentiments.

(1) Et non Thiairs.

(2) P.V., XXXIII, 133. Bⁱⁿ, 19 et 25 vent. (2^e suppl^t); M.U., XXXVII, 328.

(3) C 293, pl. 969, p. 28.

Et vous représentants restez à votre poste, vous avez juré d'anéantir la tyrannie, d'affermir la République, nous sommes certains que vous tiendrez vos serments, comptez sur les nôtres.

Les jeunes républicains de notre commune ont installé dans le lieu des séances de la Société populaire le jeune Bara, ils jurèrent de l'imiter et qu'ils brûloient du désir de prouver aux tyrans couronnés que le sang de ce héros de leur âge étoit coulé dans leurs veines et qu'ils mourroient plutôt que de céder à l'esclavage et à la tyrannie; telles furent les expressions de ces jeunes Français à qui la mémoire de Bara sera chère puisqu'à l'aurore de son âge, il perdit la vie pour le triomphe de la liberté.

Entièrement guéris du mal fanatique et superstitieux, nous vous réitérons une demande que nous avons déjà faite le 5 nivôse à l'effet d'obtenir la ci-devant église de notre commune pour y tenir les assemblées générales, [et] séances de la municipalité et Société populaire. Ce besoin est d'autant plus urgent que nous n'avons pas de local pour contenir nos frères qui animés du désir de s'instruire et de s'éclairer s'empresment d'assister à nos séances ».

PIOT (*maire*), BAUDEMONT (*secrét.-greffier*).

(D'une autre main) L'offrande consiste, savoir:

123 chemises, 22 livres de charpie, quantité de bandes et compresses, 1 culotte uniforme, 2 paires de guêtres, 1 mouchoir, 4 gibernes et leurs banderoles 3 paires de bas.

En numéraire	92 l. 12 s.
En assignats	455 l.

Total : 547 l. 12 s.

9

Le citoyen Roumière, maire de la commune du Val, département du Var, fait don à la Nation de la finance de l'office de notaire dont étoit pourvu un frère dont il est héritier.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

10

La société populaire de Viteaux, département de la Côte-d'Or, annonce que les citoyens de cette commune ont fourni 54 lits complets, plusieurs habits, 1050 livres en numéraire, 10 marcs d'argenterie, et 6200 liv. pour monter et équiper trois cavaliers.

Cette société invite la Convention nationale à rester à son poste, et à conserver le comité de salut public dans le sien.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIII, 134. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 134. Bⁱⁿ, 19 et 25 vent. (2^e suppl^t); M.U., XXXVII, 328; C. Eg., n° 569.